



16ème législature

Question N° : 18016	De Mme Eléonore Caroit (Renaissance - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique >ambassades et consulats	Tête d'analyse >Répartition des ETP au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères	Analyse > Répartition des ETP au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.
Question publiée au JO le : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Eléonore Caroit attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères au sujet de la répartition numérique, dans la zone géographique de l'Amérique latine et des Caraïbes, des emplois générés par l'augmentation du budget alloué au ministère à la suite de l'adoption de la Loi de finances pour 2024. Dans le cadre de la politique de réarmement de la diplomatie française, Mme la députée se félicite d'une hausse inédite du budget du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et notamment du nombre de ses ETP (équivalent temps plein). En effet, après une hausse de 100 ETP en 2023, les effectifs dudit ministère doivent augmenter de 165 collaborateurs en 2024. Mme la députée souligne l'importance du personnel consulaire pour le traitement des services rendus aux citoyens Français établis à l'étranger et les bénéfices conséquents qui suivent l'ouverture d'un nouveau poste consulaire. Dans ce contexte, elle l'interroge sur le nombre de nouveaux ETP qui seront affectés au réseau consulaire et plus spécifiquement à la deuxième circonscription des Français établis hors de France (Amérique latine et Caraïbes) ainsi que sur leur répartition géographique.